



Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distribution
RESTREINTE

UNEP/WG.104/INF.6
20 août 1984

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Réunion sur la apports des programmes
méditerranéens bilatéraux et multilatéraux
aux objectifs du Plan d'action pour la Méditerranée

Bruxelles, 23-26 octobre 1984

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT

CONTRIBUTION DES ACTIVITES EN COURS AUX OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Note du Secrétariat

1. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) occupe une place à part en ce qui concerne le Plan d'action pour la Méditerranée. C'est en effet le PNUE qui a conçu l'idée d'une coopération entre les pays de la région pour la protection de la mer Méditerranée, qui a encouragé les diverses activités ayant permis de mettre au point les composantes juridiques, scientifiques, socio-économiques et institutionnelles de ce plan et qui a versé plus de neuf millions de dollars pour l'exécution de l'importante phase pilote du projet. En outre, le PNUE a accepté d'assumer les fonctions de secrétariat pour la Convention de Barcelone et a détaché du personnel pour la mise en place de l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée.
2. A sa sixième session, en 1978, le Conseil d'administration du PNUE a pris une importante décision concernant l'appui à fournir au programme pour la Méditerranée. Le texte de cette décision est reproduit ci-après:

Décision 6/7 B

Programme pour les mers régionales: Méditerranée

Le Conseil d'administration,

Considérant que les réalisations fructueuses du Programme des Nations Unies pour l'environnement dans le domaine de la protection de l'environnement de la région méditerranéenne offrent un exemple concret à la fois de l'approche intégrée et du rôle approprié de coordination qui doivent constituer la préoccupation majeure du Programme dans la conduite de ses activités,

Considérant que l'expérience acquise au cours de l'élaboration et de la mise en oeuvre du Plan d'action pour la Méditerranée devrait être utile pour d'autres programmes sur les mers régionales,

Rappelant les observations qu'il a formulées dans sa décision 50(IV) en date du 13 avril 1976, relatives aux activités du Programme et du programme du Fonds, quant à la nécessité de transférer progressivement les responsabilités opérationnelles du Plan d'action pour la Méditerranée aux gouvernements de la région,

Tenant compte du rapport de la Réunion intergouvernementale d'examen des Etats riverains de la Méditerranée sur le Plan d'action pour la Méditerranée (Monaco, 1978),

Reconnaissant toutefois que l'engagement continu des ressources prélevées sur le Fonds pour l'environnement afin de financer des tâches administratives est incompatible avec le rôle de catalyseur du Programme,

1. Invite les Etats riverains de la Méditerranée participant au Plan d'action pour la Méditerranée à accepter des responsabilités accrues en ce qui concerne les dépenses du secrétariat, afin d'assumer l'entière responsabilité financière de ces dépenses à une date aussi rapprochée que possible et au plus tard à la fin de 1983;
2. Invite néanmoins les Etats riverains de la Méditerranée à présenter au Fonds pour l'environnement des propositions de projets de recherche et autres qui contribueraient à la mise en oeuvre efficace du Plan;
3. Prie instamment le Directeur exécutif de rechercher les moyens de compléter, par imputation sur les ressources existantes et dans la limite de ces ressources, les montants alloués au poste du budget relatif aux océans, de façon à répondre aux besoins justifiés des divers programmes pour les mers régionales.

14ème séance
24 mai 1978

3. L'accroissement du nombre des participants au Programme pour les mers régionales, actuellement 111 pays du monde, ainsi que les pressions exercées par d'autres éléments du programme sur les ressources limitées du PNUE n'ont pas permis de faire appel au Fonds pour l'environnement en vue de financer des projets, notamment de recherche, qui soient de nature à faciliter la mise en oeuvre efficace du Plan, comme le prévoyait le paragraphe 2 du dispositif de la décision ci-dessus.

Toutefois, d'assez nombreuses activités inscrites au programme actuel du PNUE ont trait à des problèmes déjà définis dans le Plan d'action et intéressent en totalité ou en partie, en raison de leur portée géographique, plusieurs Etats côtiers de la Méditerranée.

Le présent document énumère les activités qui, dans le programme de travail actuel du PNUE, contribuent à la réalisation des objectifs du Plan d'action pour la Méditerranée. Il convient de souligner que ces activités ont été conçues tout à fait indépendamment du Plan, conformément à des priorités approuvées par le Conseil d'administration du PNUE pour donner suite aux recommandations de plusieurs conférences ou réunions spécialisées (par exemple, la Conférence des Nations Unies sur la désertification, la Conférence des Nations Unies sur l'eau ou la Réunion de Montevideo sur l'élaboration d'un droit de l'environnement).

Compte tenu des objectifs communs, il devrait être possible d'harmoniser et de coordonner dans quelque mesure, et d'une manière qui leur soit mutuellement profitable, certaines activités du PNUE et certaines de celles qui figurent au Plan d'action, sans nuire pour autant à l'autonomie du PNUE en matière de politique et de programmation.

Référence: QUESTION No. 1

Titre du projet : ASSISTANCE EN VUE DE LA REDACTION DE LOIS ET DE REGLEMENTS
SUR L'ENVIRONNEMENT

Projet No. : N.D.

Exécution : PNUE

Durée : Selon prévisions

Coût : 30 000

Objectifs :

Le Groupe du droit de l'environnement du PNUE, en collaboration avec les Bureaux régionaux de cette organisation, peut fournir dans certaines limites une aide spécialisée pour la rédaction de lois et de règlements relatifs à la protection du milieu marin et des zones côtières, en finançant des missions de courte durée d'experts recrutés sur sa liste de spécialistes de la législation et de l'administration de l'environnement.

Référence: QUESTION No. 6

Titre du projet : SYSTEME MONDIAL DE SURVEILLANCE CONTINUE DE L'ENVIRONNEMENT

Projet No. : Plusieurs (voir ci-après)

Durée : Permanent

Exécution : GEMS/PAC

Coût : Crédits inscrits au budget du GEMS
(environ 2 900 000 dollars engagés globalement pour 1983)

Objectifs :ALGERIE

1. L'Algérie participe aux activités suivantes du GEMS:

1.1 Surveillance sanitaire

- (a) Réseau de surveillance de la qualité de l'air (FP/1301-75-03; PNUE/OMS)

Deux stations à Alger.

1.2 Surveillance relative au climat

- (a) Réseau de surveillance de la pollution de fond dans l'atmosphère (BAPMON) (FP/1301-80-01; PNUE/OMM)

Une station régionale est prévue.

1.3 Surveillance des ressources renouvelables

- (a) Evaluation globale de la dégradation des sols (FP/11-6-75-05; PNUE/FAO/IMESCP)

L'Algérie figure sur des cartes à échelle de 1/5 000 000 indiquant l'état, le taux et le risque de dégradation des sols.

EGYPTE

1. L'Egypte participe aux activités suivantes du GEMS:

1.1 Surveillance sanitaire

- (a) Réseau de surveillance de la qualité de l'air (FP/1301-75-03; PNUE/OMS/OMM)

Trois stations au Caire.

- (b) Réseau mondial de surveillance de la qualité de l'eau (FP/1301-76-03; PNUE/OMS/UNESCO/OMM)

Dix stations de surveillance des incidences dont sept fluviales, une limnique et deux pour les eaux souterraines. Jusqu'à présent seules les stations fluviales communiquent des données. L'Administration centrale générale des laboratoires, au Ministère de la santé au Caire, est le centre national. Le bureau de coordination du projet pour la région de la Méditerranée orientale se trouve au Bureau régional de l'OMS, à Alexandrie.

- (c) Evaluation de l'exposition de l'homme aux polluants grâce à la surveillance biologique (FP/1301-78-06; PNUE/OMS)

L'Egypte participe à l'élément de ce programme relatif aux composés organo-chlorés par l'intermédiaire du Département de chimie sanitaire, au Ministère de la santé (Le Caire).

- (d) Programme de surveillance de la contamination des denrées alimentaires et des aliments pour animaux (FP/1301-76-03; PNUE/FAO/OMS)

Le Laboratoire de chimie sanitaire, au Ministère de la santé au Caire, est un centre coopérant.

1.2 Surveillance relative au climat

- (a) Réseau de surveillance de la pollution de fond dans l'atmosphère (FP/1301-80-01; PNUE/OMM)

L'Egypte a une station régionale en pleine activité (Sidi Barrani), une partiellement opérationnelle (Siwa) et une à l'état de prévision (Hurghada).

1.3 Surveillance des ressources renouvelables

- (a) Evaluation globale de la dégradation des sols (FP/1301-75-05; PNUE/FAO/UNESCO)

Le projet PNUE/FAO/UNESCO relatif à l'évaluation de la dégradation des sols porte aussi sur l'Egypte, et il existe pour ce pays des cartes au 1/5 000 000 indiquant l'état, le taux et le risque de dégradation des sols.

- (b) Utilisation des techniques modernes de télédétection pour surveiller la désertification des ressources naturelles en Egypte (FP/1301-81-02; PNUE/Gouvernement égyptien/Université de l'Etat d'Oklahoma)

Un projet d'une durée de trois ans a été achevé en décembre 1982. Les techniques mises au point sont applicables à une large gamme de programmes de surveillance des ressources des terres arides et semi-arides.

FRANCE

1. La France participe aux activités suivantes du GEMS:

1.1 Surveillance sanitaire

- (a) Réseau de surveillance de la qualité de l'air (FP/1301-75-03; PNUE/OMS/OMM)

- (b) Réseau de surveillance de la contamination des denrées alimentaires et des aliments pour animaux (FP/1301-76-03; PNUE/FAO/OMS)

La responsabilité de l'organisation du programme analytique de garantie qualitative pour ce qui est de l'élément "polluants à base d'aflatoxine" de ce réseau est confiée au service chargé du programme relatif aux substances cancérigènes du milieu au Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) (Lyon).

1.2 Transport à longue distance des polluants

- (a) Programme de coopération en vue de la surveillance et de l'évaluation de la propagation à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (FP/1301-77-02; FP/1301-78-05; FP/1301-79-02; PNUE/OMM/CEE)

La France dispose de cinq stations de collecte de données en activité (Vert-le-Petit, La Grouzille, La Hague, Valduc et Lodève). Le travail d'analyse s'effectue à l'Institut national de recherche chimique appliquée (IRCHA) qui participe également aux exercices d'étalonnage comparatif entre laboratoires..

La France est un des Etat signataires de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (13 novembre 1979).

1.3 Surveillance relative au climat

- (a) Réseau de surveillance de la pollution de fond dans l'atmosphère (BAPMON) (FP/1301-80-01; PNUE/OMM)

La France a une station de base à la Nouvelle-Amsterdam, dans le sud de l'océan Indien, et six stations régionales (Abbeville, Phalsbourg, Château-Chinon, Rostrenen, Carpentras et Gourdon)

- (b) Inventaire mondial des glaciers (FP/1301-80-01; PNUE/UNESCO/ETH)

La France participe au projet d'inventaire mondial des glaciers. L'Institut de géographie alpine (Grenoble) a achevé le relevé des glaciers des Alpes françaises; celui des glaciers des autres zones montagneuses de France n'est pas terminé. Des renseignements sur les bassins versants du Pô (6 glaciers), du Rhône (1,025 glaciers), et du Rhône/Lac Léman (5 glaciers) ont été incorporés à la banque de données de l'Inventaire mondial des glaciers.

2. Le GEMS/PAC entretient des relations étroites avec le CNRS (Centre national de recherche spatiale) en ce qui concerne la mise au point et le lancement en 1984 de SPOT, le satellite français d'évaluation des ressources. Si ce lancement réussit, le système SPOT contribuera largement au programme de surveillance des ressources renouvelables du GEMS ainsi qu'à l'établissement des bases de données correspondantes.

3. Le GEMS/PAC et la mission française de faisabilité ont examiné à plusieurs reprises la question de l'installation au Kenya d'une station française de réception de messages de satellite. L'idée est bonne à condition que la station soit un projet de portée régionale ou que des accords soient passés entre le Kenya et les pays voisins sur la communication des données. Le financement initial doit couvrir non seulement les dépenses d'équipement mais aussi celles des opérations de fonctionnement de la station ainsi que de traitement des données; sinon, la station n'aura que peu d'utilité. On cherche à obtenir des fonds aussi bien de la Commission des Communautés européennes que du Fonds monétaire international mais il est douteux que la coopération entre les pays atteigne le niveau voulu pour que le FMI puisse assurer un financement régional. Même si, dans un premier stade, la station fonctionne au niveau national, elle aura néanmoins une dimension régionale et sera donc de fait une station régionale; si elle était construite, une étroite coopération régionale pourrait progressivement s'instaurer par la suite.

GRECE

1. La Grèce participe aux activités suivantes du GEMS:

1.1 Surveillance sanitaire

- (a) Réseau de surveillance de la qualité de l'air (FP/1301-75-03; PNUE/OMS/OMM)
Trois stations à Athènes.

1.2 Transport à longue distance des polluants

- (a) Programme de coopération en vue de la surveillance et de l'évaluation de la propagation à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (partie chimique) (FP/1301-77-02; PNUE/OMM/CEE)

Une station de surveillance fonctionne à Aliartos depuis 1977. La Grèce est un des Etats signataires de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (14 novembre 1979).

1.3 Surveillance relative au climat

- (a) Réseau de surveillance de la pollution de fond dans l'atmosphère (BAPMON) (FP/1301-80-01; PNUE/OMM)

La station de Methoni, qui était devenue partiellement opérationnelle en 1980, est maintenant temporairement fermée.

ISRAEL

1. Israël participe aux activités suivantes du GEMS:

1.1 Surveillance sanitaire

(a) Réseau de surveillance de la qualité de l'air (FP/1301-75-04; PNUE/OMS/OMM)

Trois stations à Tel-Aviv.

(b) Réseau mondial de surveillance de la qualité de l'eau (FP/1301-76-05; PNUE/OMS/UNESCO/OMM)

Une station limnique à Kinneret. Une station pour les eaux souterraines aurait commencé à fonctionner, mais on n'a aucun renseignement sur son emplacement. Le type de ces stations (station de surveillance des incidences ou station de base) n'est pas connu. Ces stations ne communiquent pas actuellement de données. Le Service de protection de l'environnement au Ministère de l'intérieur (Jérusalem) est le centre national.

(c) Evaluation de l'exposition de l'homme aux polluants grâce à la surveillance biologique (FP/1301-78-06; PNUE/OMS)

Israël participe aux projets relatifs aussi bien aux composés organochlorés qu'aux composants métalliques par l'intermédiaire de l'Institut de contrôle et de normalisation des produits pharmaceutiques, Ministère de la santé (Jérusalem).

1.2 Surveillance relative au climat

(a) Réseau de surveillance de la pollution de fond dans l'atmosphère (BAPMON) (FP/1301-80-01; PNUE/OMS)

Cinq stations régionales sont en activité.

1.3 Surveillance des ressources renouvelables

(a) Evaluation globale de la dégradation des sols (FP/1106-75-05; PNUE/FAO/UNESCO)

Israël est un des pays sur lesquels porte le projet d'évaluation et de cartographie (à l'échelle de 1/5 000 000) de la dégradation des sols.

ITALIE

1. L'Italie participe aux activités suivantes du GEMS:

1.1 Surveillance sanitaire

- (a) Réseau de surveillance de la qualité de l'air (FP/1301-75-03; PNUE/OMS/OMM)

Deux stations à Milan.

1.2 Transport à longue distance des polluants

- (a) Programme de coopération en vue de la surveillance et de l'évaluation de la propagation à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (FP/1301-77-02; FP/1301-78-05; FP/1301-79-02; PNUE/OMM/CEE)

L'Italie est un des Etats signataires de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (14 novembre 1979).

1.3 Surveillance relative au climat

- (a) Réseau de surveillance de la pollution de fond dans l'atmosphère (BAPMON) (FP/1301-80-01; PNUE/OMS)
Une station de base (Monte Cimone) et quatre stations régionales (Vérone, Viterbo, Santa Maria di Leuca, Trapani) sont en activité.

- (b) Inventaire mondial des glaciers (FP/1301-80-01; PNUE/UNESCO/OMM//ETH)
Le Comitato Glaciologico Italiano (Turin) a effectué des travaux préliminaires d'inventaire.

LIBAN

1. Le Liban participe aux activités suivantes du GEMS:

1.1 Surveillance relative au climat

(a) Réseau de surveillance de la pollution de fond dans l'atmosphère (BAPMON) (FP/1301-80-01; PNUE/OMM)

Une station régionale est prévue, mais son emplacement n'a pas encore été décidé.

1.2 Surveillance des ressources renouvelables

(a) Evaluation globale de la dégradation des sols (FP/1106-75-05; PNUE/FAO/UNESCO)

Le Liban figure sur des cartes au 1/5 000 000 indiquant l'état, le taux et le risque de dégradation des sols.

JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE

1. La Libye participe aux activités suivantes du GEMS:

1.1 Surveillance sanitaire

(a) Réseau mondial de surveillance de la qualité de l'eau (FP/1301-76-05; PNUE/OMS/UNESCO/OMM)

Une station de base (eau souterraine - à Sebha) et cinq stations de surveillance des incidences (eaux souterraines - 3 à Tripoli, 2 à Benghazi). La Section de la santé environnementale du Secrétariat à la santé (Tripoli) est le centre national. Aucune donnée n'a été communiquée jusqu'à présent.

1.2 Surveillance relative au climat

(a) Réseau de surveillance de la pollution de fond dans l'atmosphère (BAPMON) (FP/1301-80-01; PNUE/OMM)

Une station régionale (Shahat) est partiellement en activité.

1.3 Surveillance des ressources renouvelables

- (a) Evaluation globale de la dégradation des sols (FP/1106-75-05; PNUE/FAO/UNESCO)

La Libye figure sur des cartes à l'échelle de 1/5 000 000 indiquant l'état, le taux et le risque de dégradation des terres.

2. L'Institut arabe pour le développement, qui a son siège à Tripoli, est un des premiers responsables du financement et de l'organisation du séminaire du GEMS sur la surveillance de l'environnement dans le monde arabe, tenu à Amman en octobre 1980.

MALTE

1. Malte participe aux activités suivantes du GEMS:

1.1 Surveillance sanitaire

- (a) Réseau mondial de surveillance de la qualité de l'eau (FP/1301-76-05; PNUE/OMS/UNESCO/OMM)

Deux stations de surveillance des incidences (2 pour les eaux souterraines - aquifère supérieur, aquifère inférieur) sont en activité. Le Water Works Department à La Valette est le centre national. Aucune donnée n'a été communiquée jusqu'à présent.

MONACO

1. Monaco participe aux activités suivantes du GEMS:

1.1 Surveillance sanitaire

- (a) Réseau mondial de surveillance de la qualité de l'eau (FP/1301-76-05; PNUE/OMS/UNESCO/OMM)

Une station de surveillance des incidences sur l'environnement fonctionne actuellement (station fluviale, à Larvotto). Le Département des travaux publics, Ministère d'Etat (Monte Carlo), est le centre national. Aucune donnée n'a été communiquée jusqu'à présent.

MAROC

1. Le Maroc participe aux activités suivantes du GEMS:

1.1 Surveillance relative au climat

(a) Réseau de surveillance de la pollution de fond dans l'atmosphère (BAPMON) (FP/1301-80-01; PNUE/OMM)

Une station régionale est partiellement en activité et communique des données sur les précipitations, la turbidité et la pression atmosphérique (Beni Mellal - 6°24'W, 32°22'M, alt. 468 m).

1.2 Surveillance des ressources renouvelables

(a) Evaluation globale de la dégradation des sols (FP/1106-75-05; PNUE/FAO/UNESCO)

Le Maroc figure sur des cartes à l'échelle de 1:5 000 000 indiquant l'état, le taux et le risque de dégradation des sols.

ESPAGNE

1. L'Espagne participe aux activités suivantes du GEMS:

1.1 Surveillance sanitaire

(a) Réseau de surveillance de la qualité de l'air (FP/1301-75-03; PNUE/OMS/OMM)

Trois stations à Madrid.

(b) Réseau mondial de surveillance de la qualité de l'eau (FP/1301-76-05; PNUE/OMS/UNESCO/OMM)

Six stations, dont cinq fluviales (4 pour les incidences sur l'environnement; une de base) et une pour les eaux souterraines (station de base) sur l'île de Ténériffe. Toutes communiquent régulièrement des données. La Subdirección General de Sanidad Ambiental, au Ministère de la santé et de la sécurité sociale à Madrid, est le centre national.

1.2 Surveillance relative au climat

(a) Réseau de surveillance de la pollution de fond dans l'atmosphère (BAPMON) (FP/1301-80-01; PNUE/OMM)

Une station de base à Ténériffe devait devenir opérationnelle en 1982 (projet bilatéral avec la République fédérale d'Allemagne), et deux autres stations régionales sont prévues à Molina de Aragon et à San Pablo de los Montes.

(b) Inventaire mondial des glaciers (FP/1301-80-01; PNUE/UNESCO/ETH)

L'inventaire des glaciers espagnols est terminé et les données ont été incorporées à la banque de données de l'IMG. Les travaux ont été effectués par le Département de géomorphologie de l'Université de Barcelone. Des renseignements sur les glaciers des bassins versants de l'Ebre (10 glaciers) et de la Biscaya (Atlantique) (1 glacier) ont été également incorporés à la banque de données de l'IMG.

SYRIE

1. La République arabe syrienne participe aux activités suivantes du GEMS:

1.1 Surveillance sanitaire

(a) Réseau mondial de surveillance de la qualité de l'eau (FP/1301-76-05; PNUE/OMS/UNESCO/OMM)

Deux stations de base (une fluviale - Figah à Figah; une pour les eaux souterraines - Source de l'Efga à Palmyre) et six stations de surveillance des incidences (deux fluviales - Barada à Hame, Euphrate à Maskane; deux de réservoir - Assad au barrage de l'Euphrate, Kattina à Homs; deux pour les eaux souterraines - puits no. 1 à Palmyre, Lattaquié). Le Ministère de la santé à Damas est le centre national. Aucune donnée n'a été communiquée jusqu'à présent.

1.2 Surveillance des ressources renouvelables

(a) Evaluation globale de la dégradation des sols (FP/1106-75-05; PNUE/FAO/UNESCO)

Le Syrie figure sur des cartes à l'échelle de 1/5 000 000 indiquant l'état, le taux et le risque de dégradation des sols.

TUNISIE

1. La Tunisie participe aux activités suivantes du GEMS:

1.1 Surveillance relative au climat

- (a) Réseau de surveillance de la pollution de fond dans l'atmosphère (BAPMON) (FP/1301-80-01; PNUE/OMM)

Une station régionale est en activité (Thala). Le Tunisie participe au programme d'étalonnage comparatif entre laboratoires.

1.2 Surveillance des ressources renouvelables

- (a) Evaluation globale de la dégradation des sols (FP/1106-75-05; PNUE/FAO/UNESCO)

La Tunisie figure sur des cartes à l'échelle de 1/5 000 000 indique l'état, le taux et le risque de dégradation des sols.

TURQUIE

1. La Turquie participe aux activités suivantes du GEMS:

1.1 Surveillance sanitaire

- (a) Réseau de surveillance de la qualité de l'air (FP/1301-75-05; PNUE/OMS/OMM)

Deux stations à Ankara.

- (b) Réseau mondial de surveillance de la qualité de l'eau (FP/1301-76-05; PNUE/OMS/UNESCO/OMM)

Quatre stations, dont trois fluviales (pour les incidences sur l'environnement - Cark Suyu à Beskopruler; Sakarya à Botbasi; Forsjk au-dessus de Kutahya) et une pour les eaux souterraines (surveillance des incidences - puits dans la plaine d'Eskisehir). La Direction générale des travaux hydrauliques de l'Etat (DSI), à Ankara, est le centre national. Des données sont communiquées régulièrement.

- (c) Evaluation de l'exposition de l'homme aux polluants atmosphériques grâce à la surveillance biologique (FP/1301-78-06; PNUE/OMS)

La Turquie participe à l'élément de ce programme portant sur les composés organochlorés par l'intermédiaire du Pesticide Laboratory, Retik Saydam Central Institute of Hygiene (Ankara).

1.2 Transport à longue distance des polluants

- (a) Programme de coopération en vue de la surveillance et de l'évaluation de la propagation à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (FP/1301-77-02; FP/1301-78-05; FP/1301-79-02; PNUE/OMM/CEE)

La Turquie est un des Etats signataires de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière (13 novembre 1979).

1.3 Surveillance relative au climat

- (a) Réseau de surveillance de la pollution de fond dans l'atmosphère (BAPMON) (FP/1301-80-01; PNUE/OMM)

Une station régionale à Camkoru devait devenir opérationnelle en 1982.

- (b) Inventaire mondial des glaciers (FP/1301-80-01; PNUE/UNESCO/ETH)

L'Institut géographique de l'Université d'Istanbul a établi un inventaire préliminaire des glaciers turcs.

YUGOSLAVIE

1. La Yougoslavie participe aux activités suivantes du GEMS:

1.1 Surveillance sanitaire

- (a) Réseau de surveillance de la qualité de l'air (FP/1301-75-05; PNUE/OMS/OMM)

Trois stations à Zagreb.

- (b) Evaluation de l'exposition de l'homme aux polluants atmosphériques (FP/1301-78-03; PNUE/OMS)

La Yougoslavie participe à ce programme et effectue actuellement une étude pilote à Zagreb.

- (c) Evaluation de l'exposition de l'homme aux polluants atmosphériques grâce à la surveillance biologique
(FP/1301-78-06; PNUE/OMS)

La Yougoslavie participe à l'élément du programme portant sur les substances métalliques et les composés organochlorés par l'intermédiaire de l'Institut de recherche médicale et d'hygiène professionnelle de Zagreb.

1.2 Transport à longue distance des polluants

- (a) Programme de coopération en vue de la surveillance et de l'évaluation de la propagation à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (FP/1301-77-02; FP/1301-78-05; FP/1301-79-02; PNUE/OMM/CEE)

La Yougoslavie est un des Etats signataires de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière (13 novembre 1979).

1.3 Surveillance relative au climat

- (a) Réseau de surveillance de la pollution de fond dans l'atmosphère (BAPMON) (FP/1301-80-01; PNUE/OMM)

Deux stations régionales (Puntijarka, Lazaropole) sont en activité et une troisième (Ivan Sedlo) devait devenir opérationnelle en 1982.

Référence: QUESTION No. 8

Titre du projet : AMENAGEMENT DU PRINCIPAL AQUIFERE DU NORD-EST DE L'AFRIQUE

Projet No. : FP/1700-81-02 (2217)

Exécution : Organisation des Nations Unies (UN/DTCD)

Organisme gouvernemental d'exécution : Egypte: Institut de recherche hydrogéologique (GRI)
Soudan: Administration nationale de l'approvisionnement en eau (NAWS)

Durée : Date prévue pour le début de l'exécution : septembre 1980

Coût :

Egypte:	1 503 700 dollars EU dont	US\$ 696 500 + 69 700 (pour imprévus, en nature) et 150 000 dollars en contribution du PNUE
Soudan:	5 347 000 dollars EU dont	US\$ 2 860 040 + 286 000 (pour imprévus, en nature) et 150 000 en contribution du PNUE

Apports de l'ONU : 205 000 dollars EU (année 1980)

Objectifs :

- (a) Examiner la viabilité et l'efficacité de l'utilisation des méthodes modernes de levé, y compris l'emploi d'images du satellite Landsat, pour établir l'inventaire des ressources en eaux souterraines, procéder à des mesures géodésiques et relever les dépôts superficiels (solides) dans les zones d'extrême aridité et d'accès très difficile;

- (b) Montrer par des exemples la meilleure utilisation à faire des eaux de la nappe aquifère nubienne située en sol gréseux aux fins de la lutte contre la désertification et de la mise en valeur des terres touchées par la désertification au moyen de techniques agricoles ou autres de développement.
- (c) Renforcer les institutions nationales (notamment l'Institut de recherche hydrogéologique (GRI) du Ministère de l'irrigation) qui s'occupent du repérage et de l'exploitation des eaux souterraines, en formant leurs cadres, techniciens ou autres employés à l'utilisation des techniques modernes de levé;
- (d) Etablir des cartes et des rapports offrant des directives techniques susceptibles de contribuer à la bonne gestion du principal aquifère régional, à savoir l'aquifère nubien en sol gréseux que l'on trouve en Egypte, au Soudan et dans d'autres pays du nord-est de l'Afrique, en tant que moyen de lutter contre la désertification et de mettre en valeur les terres désertifiées;
- (e) Apporter une contribution à l'effort de coopération régionale nécessaire à l'exécution de la totalité du projet transnational.

Référence: QUESTION No. 8

Titre du projet : APPUI AU CENTRE DE FORMATION INTERNATIONALE DE GESTION DES RESSOURCES EN EAU (CEFIGRE)

Projet No. : FP/1107-77-01 (1140)/Rev. No. 8

Exécution: Organisation coopérante: CEFIGRE/ITCWRM (International Centre for Water Resources Management)

Durée : Septembre 1977 - juillet 1983

Coût :

A la charge du Fonds du PNUE	\$ 1 377 546
A la charge du CEFIGRE et à d'autres contributeurs	\$ 1 347 000
Total	\$ 2 724 546

Objectifs :

Concevoir et appliquer une approche multidisciplinaire en vue de la formation de personnel hautement qualifié à la gestion écologiquement rationnelle des déchets. Cette formation mettra l'accent sur les problèmes que l'on rencontre principalement dans les pays en développement. En outre, le projet vise à faire du CEFIGRE un centre international de formation dont le rayonnement doit aller au-delà de la coopération avec le Gouvernement français et avec les instituts nationaux relevant du conseil scientifique du CEFIGRE.

Référence: QUESTION No.11

Titre du projet : COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LA GESTION DES DECHETS SOLIDES

Projet No. : FP/0104-83-01

Exécution : Financé et organisé par la République fédérale d'Allemagne conjointement avec le PNUE, le colloque a réuni 60 administrateurs et techniciens de 30 pays en développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine.

Durée : 26 septembre - 7 octobre 1983

Coût : Les dépenses relatives à l'organisation du colloque, prises en charge par la République fédérale d'Allemagne, sont estimées à 500.000 DM (250 000 dollars EU).

Objectifs : Contribuer à la rédaction d'un code international de bonnes pratiques pour la gestion des déchets solides.

Les participants ont été mis au courant des dernières méthodes de gestion des déchets solides et ont visité en République fédérale d'Allemagne des installations d'évacuation des déchets industriels, de compostage, de traitement des déchets dangereux et de recyclage de matériaux tels que le papier, le verre et les matières plastiques.

Le groupe a visité également un laboratoire de recherche technique sur l'environnement à l'Université de Stuttgart.

Référence: QUESTION No.11

Titre du projet : APPLICATION DES TECHNIQUES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE AU PROCESSUS D'INDUSTRIALISATION EN EGYPTE - PHASE I

Projet No. : FP/1001-81-04

Exécution : PNUE

Durée : août 1981 - août 1982

Coût : 41 800 dollars EU

Objectifs : Etablir une série de bilans portant sur trois zones industrielles clés ou grandes usines pour montrer comment une évaluation appropriée et opportune des incidences sur l'environnement a contribué, le cas échéant, à une gestion écologiquement rationnelle du programme égyptien d'industrialisation. Ces études devraient permettre de définir des outils méthodologiques et des structures administratives qui puissent servir de base à une bonne gestion écologiquement rationnelle des plans, des programmes et des projets de développement.

Référence: QUESTION No.11

Titre du projet : ETABLISSEMENT D'UN RECUEIL DE TECHNIQUES PEU OU NON PRODUCTRICES DE DECHETS DANS LA REGION DE LA CEE

Projet No. : FP/0402-78-02

Exécution : Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE)

Durée : septembre 1978 - août 1979

Coût :

Total:	130 000 dollars EU
à la charge du PNUE:	57 800 dollars EU
à la charge de la CEE:	72 500 dollars EU

Objectifs : Rassembler et regrouper sous forme de recueil des renseignements ou des références sur les techniques peu ou non productrices de déchets dans la région de la CEE .

Référence: QUESTION No.13

Titre du projet : ACTIVITES DE VULGARISATION ET DE SENSIBILISATION DU PUBLIC
EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION : PERIMETRE
DE BIR LAHMAR (TUNISIE)

Projet No. : FP/1700-81-01 (2218)/Rev.1

Exécution : PNUE/Institut des régions arides de Medenine (Tunisie)

Durée : Quatre ans et six mois
Juillet 1981 - décembre 1985

Coût :

Total:	3 823 659 dollars EU
à la charge du Gouvernement tunisien:	2 723 659 dollars EU
à la charge du PNUE:	150 000 dollars EU
divers:	950 000 dollars EU

Objectifs :

Le projet d'ensemble dans lequel s'inscrit le présent projet concerne la participation de la population de Bir Lahmar à une campagne contre la progression du désert. Le district de Bir Lahmar, où les précipitations annuelles représentent moins de 200 millimètres, couvre 12 000 hectares, dont 9 150 sont sous exploitation agricole, et compte 3 130 habitants. La campagne de lutte contre la désertification comprend quatre éléments qui sont complémentaires les uns des autres:

- (a) Etude d'une méthode propre à inciter la population à participer à la lutte contre la désertification dans la région considérée;
- (b) Mise en route de travaux pilotes de démonstration dans l'intérêt de la population;
- (c) Formation de personnel capable de travailler en étroite collaboration avec la population;
- (d) Définition des éléments d'un grand programme d'action portant sur toutes les régions arides et semi-arides de la Tunisie, compte tenu des impératifs et des conditions nécessaires à une participation significative de la population.

Titre du projet : DESERTIFICATION - EVALUATION REGIONALE POUR LES PAYS DU NORD DE LA MEDITERRANEE: - CHYPRE, TURQUIE, BULGARIE, GRECE, YUGOSLAVIE, ITALIE, MALTE, ESPAGNE ET PORTUGAL

Projet No. : FP/1101-77-05

Exécution : PNUÉ

Coût : 8 000 dollars EU

Durée : 15/7/83 - 31/8/83

Objectifs : La carte mondiale de la désertification fait apparaître que les zones bioclimatiques sub-humides et semi-arides recouvrent les parties méridionale et orientale de la Péninsule ibérique, le côté occidental de la Sardaigne, l'Italie méridionale, la Sicile et Malte, la Bulgarie orientale, l'est de la Grèce et les îles de la mer Egée, la Crète, Chypre et la plus grande partie de la Turquie. Les peuples et les gouvernements de ces pays ne se considèrent pas comme menacés par la désertification. Néanmoins, tous les pays concernés reconnaissent que certaines zones s'apparentent à des déserts en ce sens que la végétation y est extrêmement rare et la productivité biologique faible.

Il était prévu de procéder à une évaluation régionale de la désertification dans les pays du nord de la Méditerranée où seraient analysés l'état actuel et l'évolution probable de la désertification dans la région; il s'agissait d'une des études de base devant servir à la rédaction des principaux documents annexes ainsi que du rapport du Directeur exécutif sur l'évaluation générale des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du plan d'action contre la désertification, qui devaient être présentés au Conseil d'administration à sa douzième session (mai 1984).

Référence: QUESTION No.13

Titre du projet : CEINTURE VERTE TRANSNATIONALE D'AFRIQUE DU NORD: PHASE II
(LIBYE, TUNISIE, MAROC, ALGERIE)

Projet No. : FP/1700-82-07 (2270)

Durée : juin 1982 - octobre 1983

Exécution : ALECSO
Avenue Mohamed V
Boîte postale 1120 (Poste centrale)
Tunis
Tunisie

Coût : à la charge du Fonds du PNUE: 79 500 dollars EU
à la charge d'ALECSO: 212 000 dollars EU
Total: 291 500 dollars EU

- Objectifs :
- (a) Procéder à des études et à des enquêtes visant à améliorer et à intensifier les activités de coordination et de planification des gouvernements participants et à définir les projets nationaux et régionaux à exécuter dans le cadre du projet de ceinture verte;
 - (b) Organiser des séminaires pour faciliter les échanges de vues et de données d'expérience entre chercheurs qualifiés sur des thèmes touchant la lutte contre la désertification;
 - (c) Organiser des stages de formation pour améliorer la compétence et l'efficacité des techniciens et du personnel sur le terrain aux fins de l'exécution des projets de lutte contre la désertification;
 - (d) Conserver une collection de documents concernant les questions de désertification et la lutte contre la désertification, et la compléter progressivement.

Référence: QUESTION No.13

Titre du projet : PROJET INTEGRE SUR LES TERRES ARIDES: SECTION TUNISIE -
PHASE I

Projet No. : FP/1101-78-01 (1331)/Rev. 6

Durée : juin 1978- décembre 1983

Exécution : UNESCO

Coût : 536.000 dollars EU

Objectifs : Le programme des travaux relatifs au projet IPAL-Tunisie pour la période allant de septembre 1982 à décembre 1983 comprend, premièrement, la poursuite des principales activités entreprises au cours des deux années précédentes et, deuxièmement, l'exécution d'un certain nombre d'activités supplémentaires visant à mieux tirer parti des résultats obtenus dans le cadre du présent projet et de précédents projets entrepris dans la zone prédésertique de la Tunisie.

On abordera successivement trois éléments fondamentaux:

- activités de recherche et d'expérimentation
- activités de vulgarisation et de sensibilisation du public
- activités de formation

Ces trois éléments essentiels du projet seront complétés par d'autres activités entrant dans le cadre de la coopération régionale et internationale, y compris un séminaire international sur les efforts de lutte contre l'érosion éolienne.

Référence: QUESTION No.13

Titre du projet : PROGRAMME MULTINATIONAL AFRICAÏN POUR LA MISE AU POINT ET L'APPLICATION DE METHODES INTEGRES DE LUTTE CONTRE LES PARASITES DU COTON (COMPREND L'EGYPTE)

Projet No. : FP/0108-76-04 (1222)/Rev. 9

Exécution : Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Durée : janvier 1977- juin 1985

Coût :

à la charge du PNUE:	351 748 dollars EU
à la charge d'autres contributeurs:	2 030 255 dollars EU
Total:	2 382 003 dollars EU

Objectifs :

Le programme de travail est le suivant :

- Définir les problèmes concrets posés par la lutte contre les parasites et par les opérations d'exploitation dans le secteur du coton;
- Faire connaître les méthodes intégrées de lutte et créer à cette fin des aires expérimentales de démonstration;
- Entreprendre des programmes de formation aux méthodes intégrées de lutte à l'intention de toutes les personnes intéressées à la protection des cultures et à la production de coton (travailleurs agricoles, producteurs, conseillers, administrateurs, décideurs, banquiers, représentants en engrais chimiques, etc.);
- Etablir des programmes de recherche visant à adapter les connaissances actuelles, étudier les problèmes connus, affiner les programmes intégrés de lutte et développer d'autres méthodes possibles de lutte contre les parasites et de gestion des cultures;
- Etablir et tenir à jour des programmes dynamiques de vulgarisation;
- Faire progressivement appliquer par les producteurs des méthodes efficaces, pratiques et fiables de lutte contre les parasites et de gestion des cultures ;
- Tenir tous les participants pleinement au courant des résultats des recherches, des modifications de programme, des recommandations formulées, des aspects économiques du problème, etc.

Référence: QUESTION No.13

Titre du projet : PROGRAMME MULTINATIONAL DU PROCHE ORIENT POUR LA MISE AU POINT DE METHODES INTEGREES DE LUTTE CONTRE LES PARASITES DU COTON (GRECE, SYRIE ET TURQUIE COMPRISES)

Projet No. : FP/0108-76-03 (1214)/Rev. 9

Exécution : Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Durée : janvier 1977- 31 décembre 1983

Coût : à la charge du PNUE: 806 398 dollars EU
à la charge d'autres contributeurs: 1 579 484 dollars EU
Total: 2 385 882 dollars EU

Objectifs : Les activités suivantes sont prévues :

- Mettre au point et faire appliquer un programme multinational très complet;
- Etablir dans les pays participants des aires expérimentales de démonstration pour vérifier si les connaissances actuelles en matière de gestion antiparasitaire écologiquement rationnelle sont applicables en pratique dans le secteur du coton; ces aires serviraient aussi à l'organisation de stages de formation sur le terrain;
- Organiser des stages de formation à l'intention d'agents de vulgarisation et de chercheurs sur des thèmes liés à l'utilisation de méthodes et de techniques plus sûres, plus efficaces et plus permanentes de lutte contre les parasites;
- Tirer parti des activités de recherche en cours dans les pays, identifier et entreprendre les diverses recherches nécessaires dans l'immédiat pour compléter les connaissances actuelles, et organiser de nouvelles recherches en veillant à ce que les activités des pays participants se complètent et qu'ainsi ces pays contribuent ensemble à l'élaboration de méthodes radicales, sûres et permanentes de lutte contre les parasites du coton;
- évaluer les incidences sur l'environnement de l'adoption de programmes intégrés de lutte contre les parasites, compte tenu en particulier de la présence de pesticides agricoles.

Référence: QUESTION No.16

Titre du projet : GUIDE AUX FINS DE L'IDENTIFICATION DES ESPECES MENACEES D'EXTINCTION

Projet No. : FP/1110-81-02 (2242)/Rev. 1

Exécution : Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

Durée : 36 mois
commencement : février 1981
achèvement: décembre 1983

Coût : à la charge du PNUE: 150 500 dollars EU
à la charge des parties à la Convention 629 600 dollars EU
Total: 780 100 dollars EU

Objectifs : Ce projet vise à établir un inventaire des zones humides africaines qui indiquerait notamment leurs caractéristiques physiques et biologiques, leur utilisation actuelle, les menaces qui pèsent sur elles, la situation présente en ce qui concerne leur conservation et l'intérêt qu'il y a à les protéger. Il contribuera aussi à l'identification de mesures prioritaires en matière de protection, notamment en ce qui concerne la gestion des terres humides africaines par les gouvernements des pays d'Afrique et par les organismes de protection, et il fournira à ces gouvernements et organismes d'utiles renseignements de base. Dans le cadre de la Stratégie mondiale de conservation, on a classé les systèmes côtiers et d'eau douce, surtout les estuaires et les mangroves, parmi les systèmes biotiques les plus importants et les plus menacés de la terre. Le projet apportera une contribution essentielle à la mise en oeuvre de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats de la sauvagine (Ramsar, Iran, 1981). Les pays méditerranéens suivants sont parties contractantes à la Convention de Ramsar: Espagne, Grèce, Italie, Maroc, Tunisie, Yougoslavie.

Référence:QUESTION No. 16

Titre du Projet: REGISTRE DES ZONES HUMIDES D'AFRIQUE D'IMPORTANCE INTERNATIONALE

Numéro du Projet: FP/1100-83-01 (PP/2334)

Durée: 15 mois
commencement: 1 mars 1983
achèvement: 31 mai 1984

Exécution: Union internationale pour la conservation de la nature et et de ses ressources (UICN)

Coût:

à la charge du Fonds du PNUE	\$ 48 000
à la charge de l'organisation d'appui	\$ 79 000
Total	\$ 127 000

Objectifs:

Dans le cadre de la Stratégie mondiale de conservation, on a classé les systèmes côtiers et d'eau douce, surtout les estuaires et les mangroves, parmi les systèmes biotiques les plus importants et les plus menacés de la terre.

Jusqu'à présent, peu de pays hors de l'Europe sont devenus parties à la Convention de Ramsar. Les exceptions sont l'Afrique du Sud (1975), l'Australie (1974), le Canada (1981), le Chili (1981), l'Inde (1981), l'Iran (1975), le Japon (1980), la Jordanie (1977), la Mauritanie (1982), le Maroc (1980), la Nouvelle Zélande (1976), le Pakistan (1976), le Sénégal (1977) et la Tunisie (1980).

Le présent projet doit permettre d'établir un inventaire des zones humides africaines comprenant des données sur leurs caractéristiques physiques et biologiques, leur utilisation présente, les menaces qui pèsent sur elles, la situation actuelle en ce qui concerne leur conservation et l'intérêt que revêt leur protection.